

Extrait du procès-verbal de la trois cent seizième session

du Conseil municipal,

tenue le 15 mai 2002

Résolution 4833-02

**MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHAT ET D'UTILISATION
DU MATÉRIEL MUNICIPAL FAVORISANT LA RÉDUCTION,
LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi 90* du MENV, notre MRC a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan doivent être corollaires avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique gouvernementale préconise l'optimisation des 3RV de façon hiérarchique, c'est-à-dire dans l'ordre : la Réduction, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants municipaux devront être les premiers informés afin de bien répondre aux éventuelles questions qu'auront les citoyens face aux activités liées au plan de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants municipaux devront avoir un comportement et des pratiques solidaires avec les orientations visées par le plan de gestion, et ce, afin de favoriser et de consolider le comportement et les pratiques des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire substitut
Jean-Pierre Joubert
appuyé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement :

- D'élaborer une politique d'achat et d'utilisation du matériel municipal favorisant la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles dès le début de la mise en œuvre du plan de gestion.
- La mise en place de cette politique sera déterminée, précisée et intégrée, et ce sous approbation du conseil de la MRC, dans les échéanciers quinquennaux du plan de gestion en cours de réalisation.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

certifiée ce 6 août 2008

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier